

CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2026

Début du conseil : 20h40

Présents : Jean-Louis PUJOL, Maëlle ALVAREZ, Jean-Damien BAUZOU, Jérôme BLAZY, Jean-Pierre CERLI, Florence GREMION, Patrice LAURENS, Aurélie MERCADIE, Audrey RESPAUD, Jean-Christophe THEISEN

Excusée : Bénédicte FOURNIE

Ordre du jour :

- Validation du PV du conseil municipal du 5 juin 2026
- Délibération approbation du pacte de gouvernance 2026-2032
- Délibération validation du rapport de la CLECT
- Délibération attribution du fond de concours de voirie 2024
- Délibération décision modificative n°1
- Questions diverses

PV du conseil municipal du 5 juin validé.

1. Validation des panneaux descriptifs du sentier de randonnée du Roc

- Textes, formats, implantations sur le sentier validés.

2. Délibération pacte de gouvernance 2026-2032

Rappel des grandes lignes du fonctionnement du pacte :

Toutes les délibérations sont prises par le conseil communautaire qui est souverain.

Des commissions thématiques adressent des propositions au bureau communautaire qui valide la recevabilité, les amende et les soumettent le cas échéant au conseil communautaire.

Certaines décisions sont prises par le bureau de l'Agglo.

Le président conserve cependant le pouvoir décisionnaire sur certains sujets.

Il existe également une instance parallèle de citoyens bénévoles non élus : le CODEV (conseil de développement) qui formule des propositions sans pouvoir de décision.

Approbation à l'unanimité du pacte de gouvernance par le conseil municipal.

3. Délibération validation du rapport de la CLECT

-CLECT : commission qui a pour but d'entériner et évaluer le montant des charges transférés par les communes à l'Agglo et par conséquent du montant de la participation de la commune reversée à l'Agglo en contrepartie. Le suivi annuel est assuré par la CLECT.

Approbation à l'unanimité du rapport par le conseil municipal.

4. Délibération attribution du fond de concours de voirie 2024

-Réfection chemin de Coudène

Dans le cadre du fonds de concours voirie de l'Agglo, la répartition des charges relatives à une partie des travaux sur le chemin de Coudène a été notifiée.

Approbation à l'unanimité de la part communale restante.

5. Délibération décision modificative n°1

-Décision modificative budgétaire

Décision modificative suite à l'oubli de la ligne « caution » des logements communaux lors de l'élaboration du budget 2026. Oubli rectifié.

6. Nouvelle loi de finances (modification)

Deux taxes disparaissent au profit de la taxe sur la vacation des locaux d'habitation. Cette taxe s'applique sur les locaux habitables inoccupés de manière pérenne (moins de 90 jours d'occupation). Constat établi sur les deux années précédentes consécutives.

Approbation à l'unanimité de la substitution de ces deux taxes par la dernière citée.

Remarque :

M. le Maire aborde la réflexion menée actuellement sur la possibilité d'accorder des moyens financiers supplémentaires, dans le cadre de l'aide aux communes via le fonds de ruralité.

Les discussions en cours au sein de l'agglo laissent apparaître que les dotations d'état pourraient s'orienter vers une logique de moins aider les communes qui ne privilégient pas la maximisation de leurs propres ressources fiscales.

M. le Maire précise que la commune de Saint-Martin est classée 38ème sur 42. Elle pourrait donc être désavantagée si une telle décision devait être prise.

7. Questions diverses

-Demande de location de la salle pour des cours de danse : Accord sur le principe en se référant à ce qui est mis en place pour les cours de théâtre (500 euros deux soirs par semaine/an). Créneau possible le mercredi.

-Remise en état des chemins communaux: état des lieux

Dans le cadre du programme de voirie 2026-2027 de l'Agglo, les chemins retenus pourraient être :

- Tréchoulet (rue de la fontaine jusqu'au bas de chez M Mandrou) avec les aménagements nécessaires compte tenu du caractère urbanisé du lieu (bordures... ?).
- Riveronde (petit tronçon entre la RD645 et la ferme)
- Carol (idem petit tronçon qui se dégrade)
- Comminges (haut de la route fortement dégradé).

La programmation de la rue de Randille à Tresbens est repoussée en 2027-2028, une esquisse et réflexion d'ensemble sont nécessaires avec la partie départementale notamment pour la sécurisation du carrefour.

-Voirie : chemin Font del Buc.

Il est constaté que malgré le sens interdit pour monter, des véhicules passent.
Deux moyens de dissuasion possibles à étudier : fermer le chemin à la circulation dans les deux sens sauf riverains ou mettre un ralentisseur.
L'avis des riverains sera recueilli par la distribution d'un courrier déposé dans les boîtes à lettres.

-Nid de frelons

Les nids de frelons sont de plus en plus fréquents sur la commune.
Certaines municipalités participent financièrement à leur destruction chez les particuliers.
Il est nécessaire d'éradiquer ces nids sur la commune et de lutter plus généralement contre ce fléau.
Intervention d'un professionnel : entre 110 et 120 euros.
La commune s'impliquerait dans cette lutte par une participation à hauteur de 50 euros environ par intervention chez un particulier.

Voir s'il est possible de conventionner avec une entreprise partenaire.
Voir aussi auprès du PNR qui dispose de pièges à frelons.
Avis favorable du conseil municipal pour engager la commune dans cette démarche.

-Cantine : Demande d'un parent pour la mise en place d'un tarif social

Si la commune applique un tarif selon le quotient familial, la perte financière devra être compensée par d'autres recettes, garderie payante partiellement, par exemple.
Se renseigner sur les règles applicables auprès des autres communes qui appliquent un tarif social.

-Immeuble en vente au Plateau avec trois appartements habitables

La commune pourrait être intéressée par l'achat de cet immeuble qui permettrait d'augmenter le nombre de logements communaux.
Réserve : assainissement méconnu et devant de l'immeuble relevant du conseil départemental.

-Nacelle intercommunale: dernier contrôle technique défavorable. Problème de réservoir dont le modèle n'existe plus. Voir si une réparation est envisageable.
Remarque : L'agglo participe pour la location de ce genre de matériel.

-Recherche d'un hangar pour abriter un container : sollicitation du maire par un jeune couple récemment installé pour leur activité agricole.

-Travaux de l'église

Les travaux sur les deux phases d'exécution peuvent être engagées : Réfection des soubassements à la chaux, peintures, rénovation lustre central, restauration du grand tableau de la crucifixion.

Subventions reçues : 76 % perçues sur 27 000 euros pour les deux phases.

Démarrage des travaux programmé pour le 16 novembre jusqu'à la fin de l'année.

Préparation du chantier : procéder au déménagement de l'église (tableau, bancs, statues) et protection de l'intérieur par une bâche.

En plus des peintures murales, les quatorze cartouches du chemin de croix sont à rafraîchir.

Date fixée du déménagement : 31 octobre (Besoin de main d'oeuvre pour le déménagement et le démontage).

-Licence IV débit de boissons dont la mairie est propriétaire.

Se renseigner auprès du service dédié à la préfecture pour connaître les modalités d'utilisation.

-Subvention PNR

Le PNR a accordé une subvention à la commune dite Aménités rurales destinée à œuvrer dans le domaine environnemental.

-Ecole

Le professeur des écoles, Thomas, souhaite relancer le journal « l'Echo du roc ». Il sera pris en charge par la classe.

Thomas sollicite l'appui technique de la commune (repro), ainsi que de bonnes volontés pour aider les enfants à alimenter certains sujets.

Il souhaite également construire un projet pédagogique sur un lieu à déterminer, qui sera investi de manière environnementale sur plusieurs années (thématique à définir).

L'ANA va débloquer 5 000 euros pour financer des intervenants qui animeraient ce genre de projet.

M. le Maire va rencontrer l'ANA pour plus de précisions.

-Climatisation dans la bibliothèque

Devis : 3 600 euros.

L'Etat octroie des subventions pour installer la climatisation dans certaines écoles répertoriées et dans des lieux pédagogiques.

-Ecole (demande de parents)

Il arrive que des enfants traversent pour aller chercher le ballon de l'autre côté de la route : nécessité de sécuriser le jeu de ballon à l'école. Après vérification auprès des enseignants et personnels les consignes sont claires et à priori aucun enfant n'est parti seul récupérer un ballon sur les route.

Demande d'insonorisation de la cantine (amélioration des conditions de travail du personnel et confort du temps du repas). En discuter avec le personnel.

-Autres questions

-Embranchement du col El Bouich : carrefour qui demeure dangereux, circulation qui reste trop rapide. Quelle signalisation supplémentaire possible sur la départementale ?

-Recherche artisan pour étancher les fontaines.

Fin du conseil à 23h35

Le Maire
Jean-Louis PUJOL